

**Le dispositif P.A.S.S. du CHU de RENNES**  
***Permanence d'Accès aux Soins de Santé ,***  
***un outil social à ne pas méconnaître***

---

***Réunion de présentation auprès du COREVIH Bretagne***  
***4 ème journée annuelle***  
***Jeudi 28 avril 2016***



## CADRE REGLEMENTAIRE DU DISPOSITIF PASS

---

► **Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions**

Son objectif : « *La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, **du logement, de la protection de la santé,** de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la **protection de la famille et de l'enfance...** »*

► **Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013**

Plusieurs axes d'action ont été dégagés pour réduire les inégalités et prévenir les ruptures, aider et accompagner les personnes, coordonner l'ensemble de l'action sociale en direction de ces publics. **Dans le champ de l'accès aux soins et à la santé, l'importance de développer une offre de soins de proximité a été soulignée, pour aider et accompagner les personnes en situation de précarité à s'engager et poursuivre un parcours de soins adapté à leurs besoins.**

► **Circulaire N° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013** relative à l'organisation et le fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

Cette circulaire rappelle ce qui est attendu d'une Pass structurée :

- Au près des patients
- Au près des professionnels de l'établissement
- Au près des partenaires extérieurs à l'établissement



## LE DISPOSITIF PASS AU CHU de RENNES

---

Le dispositif PASS au CHU de Rennes est **un ensemble d'organisations fonctionnelles** autour du patient dont l'objectif est de **garantir l'accès aux soins, aux traitements et la continuité des prises en charge.**

Il implique l'ensemble des professionnels de santé du territoire (hospitalier et de ville) et les partenaires extérieurs au CHU qui interviennent dans le champs de la précarité.

# DISPOSITIF PASS AU CHU de RENNES

## VALIDATION des ORIENTATIONS DU DISPOSITIF PASS

### CHU

- Direction Qualité Relations Usagers
- Direction des Soins
- CME
- Bureau des Entrées

ARS, DDCSPP, SIAO, COALLIA, Ville de Rennes

### Les patients

### Les équipes médico-soignantes du CHU + SSH

### Les partenaires

Le Réseau Louis Guilloux, Le SIAO (CAO, CHRS, 115 ...), COALLIA (HUDA, CADA), LHSS, EMP/CHGR, Ville de Rennes (Restaurant Social), Médecins généralistes, et professionnels libéraux de santé

- Service Social Hospitalier
- Pharmacie du CHU (cf. protocole)
- Bureau des Entrées CHU (cf. protocole)
- CPAM
- Équipes médico-soignantes

- DDCSPP
- SIAO
- 115
- PADA

Le **Comité de pilotage de la PASS**, composé du médecin responsable de l'unité fonctionnelle, du cadre supérieur socio-éducatif, coordinatrice du dispositif et des membres de la cellule de coordination, valide les orientations du dispositif PASS, en partenariat avec l'ensemble des représentants des instances du CHU, des institutions et structures intervenant dans le champ de la précarité.

- La **cellule de coordination** évalue, construit et **coordonne** le parcours de soins des patients les plus démunis en interface avec les équipes médico-soignantes du CHU et les partenaires intervenant dans le champ de la précarité.
- Les équipes médico-soignantes du CHU avec le Service Social Hospitalier sollicitent la cellule de coordination pour toutes les situations de patients démunis nécessitant une coordination pour les soins prescrits ou la mise en place d'un traitement.
- Les partenaires extérieurs au CHU sollicitent directement la cellule de coordination pour les situations de patients en errance ou en difficultés pour accéder aux soins.

- **Activité transversale de la PASS** dans les services de soins du CHU : les **équipes médicales et soignantes** signalent au **Service Social Hospitalier** les situations de patients sans couverture sociale, sans hébergement et sans revenus suffisant pour faire face aux soins. Le Service Social intervient auprès du patient en lien avec le bureau des entrées pour l'ouverture de droits, le correspondant CPAM ou la CPAM. Il transmet à la cellule de coordination toutes les situations présentant une problématique d'hébergement, d'accès au traitement ou de continuité du traitement. La cellule de coordination se chargera ensuite d'assurer le **suivi** des patients en interface avec le service de soins du CHU et la médecine de ville si nécessaire. Le **centre de soins dentaires**, en lien avec le Service Social Hospitalier des urgences, prend en charge les soins de premiers recours urgents et assure le suivi des soins si nécessaire (cf. protocole de prise en charge).

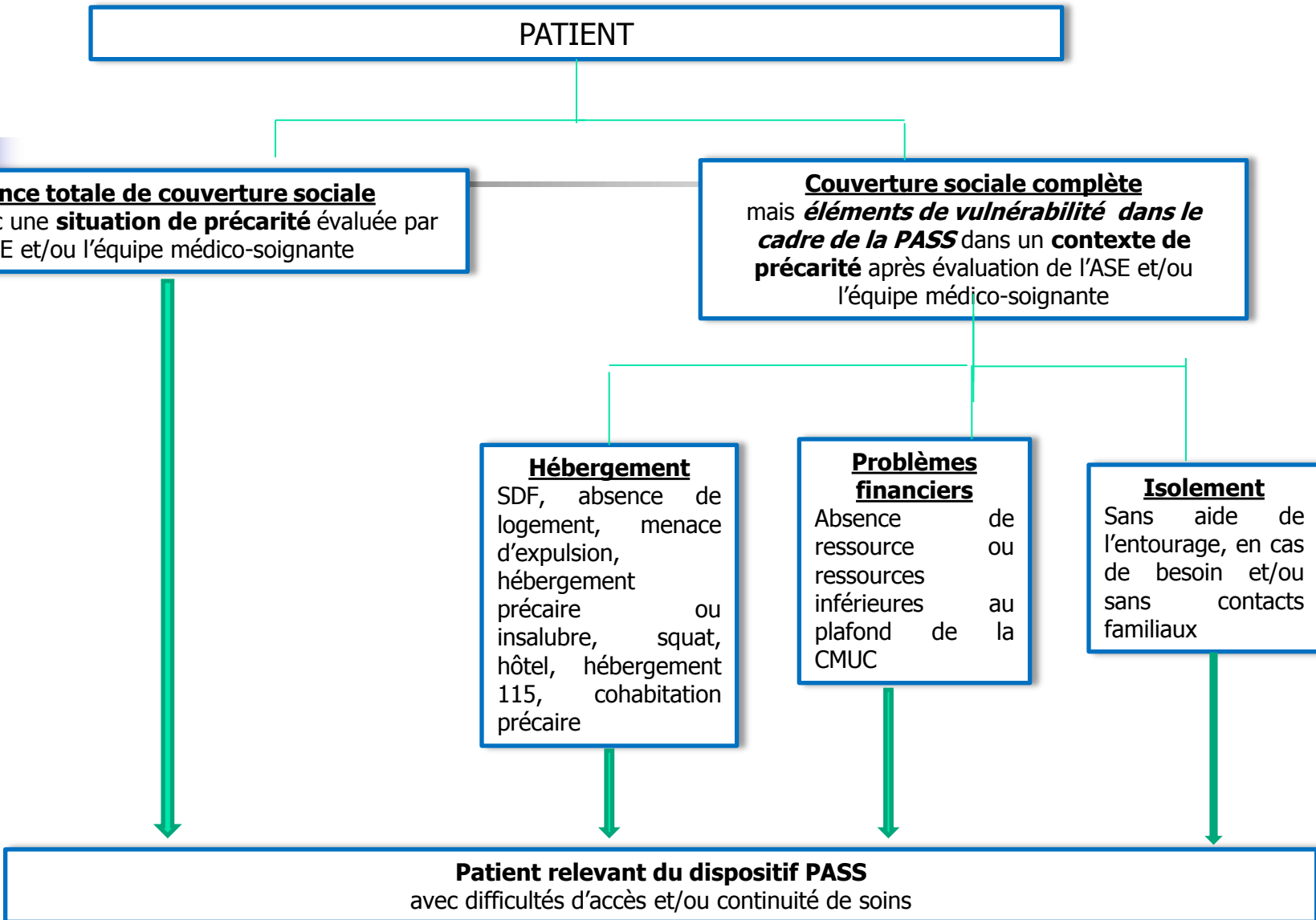
- **RCMS**. La Réunion de Concertation Médico-Sociale du CHU associant 15 professionnels (médecins et assistants socio-éducatifs) se réunit une fois par mois pour évaluer la problématique de l'hébergement, en lien avec l'accès aux soins, aux traitements et le suivi des prises en charge.  
Un tableau actualisé des situations administratives des patients est transmis mensuellement à la DDCSPP, au SIAO / 115 / PADA, sans référence à la pathologie (secret médical)

## RECUEIL et EVALUATION DES SITUATIONS COORDINATION du PARCOURS de SOINS

## ACTIVITE TRANSVERSALE DE LA PASS

## HEBERGEMENT

# LE PATIENT RELEVANT DU DISPOSITIF PASS





## LA CELLULE DE COORDINATION - UN PROJET VALIDE PAR L'ARS

---

### ♦ **CONTEXTE**

- Circulaire du 18 juin 2013
- La structuration en 2013 d'une RCMS (Réunion de Concertation Médico-Sociale) autour de la problématique de l'hébergement.
- Les limites du dispositif

### ♦ **UN PROJET** qui vise

- A **structurer** et à **organiser** la prise en charge et le suivi des patients en situation de précarité à la fois par le CHU, l'ensemble des partenaires de santé libéraux et les structures médico-sociales du Pays de Rennes.
- Mise en place effective de la cellule de coordination de la PASS le 01/02/2015



# Les membres de la Cellule de Coordination P.A.S.S

---

Un médecin responsable de l'U.F P.A.S.S : Jean François PINEL

Une coordinatrice : Véronique PELTIER CHEVILLARD

Deux médecins coordinateurs : Jean Marc CHAPPLAIN (0,30 ETP)  
Didier MICHEL (0,10 ETP)

Deux assistants socio-éducatifs : Nathalie MONNIER (0,80 ETP)  
Pascal GILOIS (0,70 ETP)

Une secrétaire : Gaëlle HELARY (0,50 ETP)

**Coordonnées :**  
**CHU Pontchaillou**  
**Service Social Hospitalier**  
**Bâtiment des écoles 3<sup>ème</sup> étage**  
**Secrétariat : 02.99.28.91.79**



# Point sur l'activité 2015

---

**Nombre de patients suivis : 115**

**95 % de patients étrangers – (8 UE / 102 hors UE )**

**Mode de saisie de la cellule de coordination :**

- **46 % des interventions par le service social hospitalier**
- **46 % des interventions par les services extérieurs** : CMLG , 115,Coallia, Etablissements de soins extérieurs , CDAS, Restaurant social Leperdit, SIAO, CAO, CLH, Médecin de ville.
- 9% des interventions ont concerné notre participation à la journée santé le 03/12/2015 (Adsao)

***Motifs d'intervention :***

- Hébergement 80% des motifs d'intervention
- Accès aux soins (participation à l'ouverture de droits)
- Coordination de soins (faciliter rendez-vous en consultation, interprétariat)





## Point sur l'activité après 1 an

---

- Mise en place d'une **permanence médicale hebdomadaire** : présence tous les lundis de Jean Marc CHAPPLAIN dans les locaux de la cellule au Service Social Hospitalier de Pontchaillou.
- Temps d'échanges avec les médecins – apport d'une **expertise médicale** concernant les situations pour lesquelles la cellule est sollicitée.
- **Mobilisation des médecins de la cellule** vers les médecins hospitaliers ou les médecins de ville et les praticiens de santé libéraux.



# Les projets réalisés

---

## **Avec la Pharmacie du CHU**

- ♦ Mise à jour de l'ordonnance P.A.S.S.( ordonnance spécifique délivrée aux patients hospitalisés sans couverture sociale ou en attente d'ouverture de droits)
- ♦ Mise à jour de la procédure de délivrance des produits pharmaceutiques à destination des patients relevant du dispositif PASS, hospitalisés au CHU.
- ♦ Rédaction d'une note de service précisant les médicaments et les produits médicaux stériles, disponibles et délivrés par la pharmacie du CHU à destination des équipes médicales et soignantes, et du service social hospitalier.



# Les projets réalisés

---

**A partir des besoins repérés par le Service Social Hospitalier pour les patients hospitalisés au CHU**

- Des béquilles
- Des couches pour bébé
- Lait pour bébé
- Tires lait
- Tickets de métro et bus

**Action de formation auprès des agents des bureaux des entrées du CHU sur la question de l'ouverture de droits et de l'accès aux soins**



## Les projets à venir

---

Projet de **protocole avec le Centre Médical Louis Guilloux** concernant la délivrance des médicaments disponibles via PHI (Pharmacie Humanitaire Internationale).

Participation à la réécriture avec le Centre Médical Louis Guilloux du **Guide pratique pour les migrants à Rennes** (en cours).

Projet de réécriture de la **convention CHU/LHSS** (datant de 2009).

Rédaction d'une **fiche de liaison P.P.S** (Parcours Personnalisé de Soins) pour faciliter la coordination des soins auprès de la personne, en sortie d'hôpital, notamment au moment de son orientation vers les structures d'hébergement d'urgence.